

Publié le 19 juin 2025

La Spl Restauration du Blaisois protège le bien-manger

Après plus de 30 ans de délégation de service public pour la gestion de la restauration scolaire, la Ville de Blois et ses partenaires ont « décidé de reprendre en mains » cette politique publique, avec la création d'une Spl dédiée. Au menu : prendre à bras le corps les enjeux d'une alimentation saine et durable pour les enfants de 4 communes et 2 syndicats intercommunaux.



« Mon rôle de Directrice générale de la **Spl Restauration du Blaisois** est jalonné de défis très concrets pour fournir les 4 000 repas quotidiens nécessaires aux écoles maternelles et élémentaire et aux crèches. Les attentes sont fortes et les enjeux multiples, pour assurer une prestation de qualité, garantir une souveraineté alimentaire accrue, et assurer la pérennité de notre modèle. »

Bio, durable et utile

« Avec l'exploitation de la cuisine centrale, ce sont en fait tous les enjeux actuels autour de l'alimentation que les communes se réapproprient » poursuit-elle. « Il faut déployer un service public ancré dans le territoire, garantir la qualité nutritionnelle et sanitaire des repas, proposer des recettes savoureuses et variées, et rendre le tout accessible à tous ». Cette démarche témoigne d'une volonté politique affirmée, avec des élus très attachés à la qualité de ce service dans les crèches et écoles primaires. Avec la Spl, les collectivités s'engagent résolument dans la politique alimentaire du territoire, afin d'offrir une meilleure alimentation, de sensibiliser au bien-manger et de structurer des filières locales d'approvisionnement. Grâce à ce parti-pris affirmé en faveur de produits bio et locaux, la Spl vient d'obtenir le label établissement bio-engagé niveau 2. La reconnaissance d'un engagement concret qui va bien au-delà des obligations réglementaires de la loi Egalim.

Le choix de l'agilité et de la souplesse

« Le Président a joué un rôle stratégique et central dans la création de la Société publique locale ». La Spl est, en effet, d'abord un choix politique : selon sa Directrice générale, il permet de conjuguer « des objectifs qualitatifs forts, la mutualisation entre plusieurs collectivités et l'agilité du secteur privé ».

La Spl Restauration du Blaisois incarne donc une nouvelle façon de gérer la restauration collective du territoire. Ce mode de gestion permet de préserver les orientations stratégiques et une part d'innovation, pour une adaptation continue aux besoins. Les communes actionnaires s'assurent ainsi que la restauration scolaire reste un service public de proximité, géré dans l'intérêt général et capable de réinterroger constamment les sources et les méthodes, pour intégrer des exigences en termes de saisonnalité, d'agriculture bio et durable, de

performance environnementale, de proximité ou d'éducation à l'alimentation.

La Spl Restauration du Blaisois regroupe les communes de Blois, Valencisse, Montlivault et Saint-Claude de Diray, ainsi que les syndicats intercommunaux à vocation scolaire (Sivos) d'Averdon-champigny-Marolles et Monteaux-Mesland.

Publié le 16 juin 2025

Sophie Sauvourel (Vice-Présidente d'Agores) : « Les Spl de restauration collective ont le vent en poupe »

Agores, l'association des acteurs publics de la restauration collective, et la FedEpl, qui recense une quinzaine d'Epl dans ce secteur, sont partenaires depuis plus d'un an. Un rapprochement de bon sens tant les deux entités ont en commun l'objectif de proposer aux collectivités des alternatives au privé pour relever le défi d'une restauration collective publique exigeante et performante. Entretien avec Sophie Sauvourel, directrice générale d'Angers Loire Restauration, dont Papillote et Compagnie est la marque commerciale, dont l'entité est à la fois adhérente à la FedEpl et à Agores.



Agores existe depuis de nombreuses années. En quoi ce partenariat avec le réseau des acteurs publics de la restauration collective est-il pertinent ?

Depuis la loi Egalim de 2018, les collectivités locales se réinterrogent sur la qualité de la nourriture qu'elles fournissent dans le cadre de la restauration collective. Elles sont aussi amenées à faire le choix, comme à Angers, de supprimer tous les contenants alimentaires en plastique. Beaucoup de collectivités optaient jusqu'ici pour une gestion concédée vers le privé, environ 40 % de la restauration collective est gérée par le privé, mais la prise de conscience progressive d'une alimentation saine dans la population pousse certaines collectivités à se dire que les Epl peuvent éventuellement être la bonne option pour offrir à la population une nourriture de qualité, valorisant les producteurs locaux et les produits bio, le tout fabriqué sur place avec la création d'une cuisine centrale, etc. Agores comme la FedEpl ont intérêt à réfléchir ensemble à l'ensemble de l'écosystème.

Vous soulignez l'importance d'un écosystème en cours de constitution. Que voulez-vous dire ?

Aujourd'hui, la question alimentaire est regardée dans une globalité par les collectivités : produits bruts en soutien aux filières agricoles locales, équipements pour cuisiner sainement à des coûts accessibles à tous, réduction de l'impact environnemental... Ce qui induit l'existence d'un écosystème sur les territoires. Par exemple, avec la suppression du plastique en restauration collective, est né le projet de laverie industrielle en région parisienne, [Semelog](#). Cette Sem a vocation à assurer la collecte, le nettoyage et le réemploi des

contenants de la restauration collective. Nous, à Angers, nous avons internalisé ce lavage car aucune laverie industrielle n'existait sur notre territoire. L'économie mixte, lorsqu'elle se substitue au privé, entraîne donc la création de nouveaux services auxquels la même économie mixte peut répondre. C'est un effet domino.

Est-ce que d'autres services mutualisés sont envisagés, entraînant de fait la création de nouvelles Epl ?

Des légumeries se mettent en place. Car cuisiner des aliments bruts et bio, c'est bien, mais les légumes à éplucher forment à eux seuls un métier. Des projets d'Epl émergent dans ce domaine, notamment à travers les projets alimentaires territoriaux. Je pense aussi au [MIN de Montpellier](#), qui est une Epl et qui concentre tout directement sur place. A Angers, nous avons décidé de passer par un Esat pour l'épluchure des légumes. Une trentaine de personnes en situation de handicap travaillent chaque jour pour nous.

Qu'est-ce qui fait la plus-value d'une Epl ? Le contexte budgétaire, assez tendu, joue-t-il en la faveur de l'économie mixte locale ?

La question financière est ardue et l'argent des Epl ne tombe pas du ciel. Parce que les coûts d'une cuisine centrale sont importants. Mais l'investissement est nécessaire, utile. L'EPL est un moyen de mutualiser les investissements. On l'a vu pendant la crise sanitaire ou encore la crise inflationniste où le secteur privé a mal géré cette période. Du fait de leur position dominante, ils ont cru qu'ils pouvaient passer en force. Nous avons profité de cette crise pour montrer qu'une gestion autonome de la restauration collective était possible. Et franchement, au regard de ce que nous coûtait une externalisation de nos achats, nous avons réalisé une économie énorme. Les communes ont toujours le sentiment de faire des économies quand elles sont en gestion concédée, qu'elles casent la gestion à l'extérieur et qu'elles font ainsi confiance au privé pour gérer ces services-là. 60 % de la restauration collective passe cependant par le public aujourd'hui, sous ces diverses formes. Les Spl de restauration collective ont le vent en poupe actuellement. **L'une d'entre elles va voir le jour à Saumur (Maine-et-Loire) dans les prochaines semaines, une autre à Brest, ou encore à St Herblain, La Chapelle sur Erdre et Orvault.** Avec [Agores](#) pour les compétences métiers et la FedEpl pour celles relevant du juridique, les communes disposent de deux interlocuteurs crédibles pour jeter les fondations de leur projet.

Publié le 5 juin 2025

Cendrine Chapel, DG de la Sem et Spl funéraire de Paris : « Le public, c'est un tarif en moyenne de 30 % moins élevé que le privé sur les prestations essentielles d'un convoi funéraire »

Sonné par la perte d'un marché public face à Funecap, en 2019, la ville de Paris a riposté en créant, à côté de sa Sem, une Spl pour déléguer directement, sans mise en concurrence, des politiques publiques dans le secteur

du funéraire qu'elle considère comme essentielles. « Dans ces moments-là, le service public, oui, la recherche de profit, non ». Le slogan du service public funéraire de la capitale dit tout et Cendrine Chapel, directrice générale des deux entités, s'en explique.



La Ville de Paris disposait d'une Sem du funéraire. Elle a décidé de créer une Spl complémentaire. Pourquoi ?

Je ne peux répondre pour les choix politiques de la Ville mais en qualité de dirigeante de la société. Nous faisons de plus en plus face à la concurrence agressive du privé. Créé en 2010, le groupe Funecap a complètement changé la donne du monde funéraire, et ce en quelques années seulement. Funecap répond aux appels d'offres du service public, ce qui n'était pas habituel pour le groupe OGF, leader du secteur. En 2019, Funecap a remporté le contrat de délégation de service public concernant la construction, porte de la Villette, dans le 19^e arrondissement, du second crématorium de la ville. Mais aussi en décrochant le contrat lié à la rénovation du crématorium historique du Père Lachaise, dans le 20^e. Nous n'avions pas senti venir le coup. Mais Funecap a été mieux-disante et donc la mairie de Paris a fait ce choix, en respectant de fait les règles de la commande publique. Cela a été un choc pour nos équipes puisque 20 salariés ont été transférés à Funecap.

Comment en est-on arrivé là ? Comment avez-vous réagi ?

Jusqu'en 1998, le service des pompes funèbres était un monopole communal et ce service public était géré, à Paris, par une régie municipale. La loi Sueur de 1993 a mis un terme à cette situation et la ville de Paris a créé une Sem, la Saempf, pour tenir le cap du service public et éviter que les prix ne flambent avec l'arrivée du privé. Le capital de la Saempf est détenu à 74 % par la ville de Paris, le reste l'étant par des capitaux privés. C'est un statut juridique qui nous a permis de mener à bien des investissements importants sans faire entrer dans le capital d'autres opérateurs privés. Mais le talon d'Achille de la Sem se situe dans le fait que l'on ne peut lui attribuer directement des délégations de service public. Funecap a su tirer profit de cette faille. D'où la décision de créer la Spl PF en 2023, avec le Syndicat intercommunal Sicomu, détenant 1 % du capital (Ndlr, le Sicomu est le syndicat intercommunal du cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux des Ulis, regroupant trois communes, les Ulis, Orsay et Palaiseau). La Spl est un atout juridique qui permet d'éviter la mise en concurrence avec le secteur privé et de poursuivre la mise en œuvre d'une politique publique active, notamment en matière de prix.

C'est ainsi que vous avez pu récupérer, en mars 2024, la gestion du funérarium des Batignolles...

Oui, ce dernier était géré depuis des années par OGF. Nous sommes d'ailleurs en pleins travaux actuellement. Nous avons repensé un peu l'entrée, qui n'était guère accueillante, et une salle sera ouverte 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour accueillir les personnes désireuses de se recueillir auprès des défunts. Le funérarium n'est

aujourd'hui accessible qu'entre 8h et 18h. Donc, il s'agit d'une amélioration très nette du service public.

La Sem et la Spl parisiennes ont-elles les moyens de faire face au privé ?

Nous sommes sur un marché très concurrentiel. On dénombre près de 200 agences sur la seule ville de Paris, sans oublier les agences étrangères. La moitié du marché est détenue par le privé, 18 % par la Spl et ses 15 agences. Notre manière de faire consiste à maintenir des prix en moyenne 30 % en dessous du prix médian pour les prestations essentielles d'un convoi funéraire. L'autre priorité est de maintenir, voire de renforcer les politiques sociales, consistant notamment à prendre en charge les personnes fragiles. Tous les maires de France doivent organiser les obsèques des personnes décédées sur leur territoire, c'est la loi. Mais la Ville de Paris y ajoute une donnée sociale forte, qui consiste à prendre en charge à 80 % les frais des obsèques des parisiens pouvant justifier de revenus inférieurs à 982 €. Oui pouvons pas faire face au privé mais les forces sont très inégales. Il faut toute notre énergie, toutes les valeurs du service public et l'engagement de tous nos agents. Funecap, c'est 450 M€ de chiffre d'affaires, OGF, 750 M€, et nous, 16 M€ de CA, le dixième « groupe » français, la première Epl. Il est étonnant que d'autres communes ne se mobilisent sur le funéraire public. Nous tenons le cap de notre côté, et notre slogan le résume assez bien : « Dans ces moments-là, le service public, oui, la recherche de profit, non ».

Publié le

La Spl Enfance jeunesse Médullienne a trouvé le bon équilibre

La Spl Enfance jeunesse Médullienne, couvrant le territoire du nord de Bordeaux, a trouvé son équilibre à travers une gouvernance politique mieux assumée et une clarification des objectifs à atteindre. Dans ce territoire dynamique, les enfants et les adolescents bénéficient d'une structure à la hauteur de leurs attentes... et de celles de leurs parents.



La Spl Enfance jeunesse Médullienne (EJM) couvre le territoire de la communauté de communes du même nom. Une dizaine de communes situées au nord de Bordeaux, dans le Médoc. « Nous avons la particularité d'être à la fois face à l'océan, au cœur de la forêt et des vignobles », explique Virginie Maïda, la directrice générale déléguée de l'entreprise. La Spl a vu le jour, dans la définition de ses statuts, en 2016 avant de débiter son activité en 2017. Un temps directrice adjointe de la Spl, Virginie Maïda en est devenue la directrice générale déléguée, dans une logique de continuité de carrière. « L'activité enfance jeunesse était gérée auparavant par les Francas, dont on connaît la qualité du travail. Mais les élus ressentaient une forme de dépossession dans la gouvernance. Bref, ils ont ressenti le besoin de prendre les choses en main ».

Répondre au défi d'un métier sous tension

Le siège de la Spl se trouve à Avensan. Chaque commune dispose d'une structure d'activités périscolaires, gérée par la Spl EJM. Les communes ont délégué cette compétence à la communauté de communes, qui l'a elle-même confiée à la Spl, assurant ainsi un « management de proximité ». Du côté des activités extrascolaires, 5 centres de loisirs offrent un maillage équilibré du territoire. « Nous proposons un dispositif d'école multisports et des vacances sportives sur la tranche d'âge des 3 à 11 ans en complément du périscolaire et de l'extrascolaire ». Cette année, une nouveauté est venue se glisser dans la programmation, à savoir des séjours de vacances pour les adolescents de 11 à 17 ans ainsi qu'un « centre ados » au mois de juillet pour les 11 à 14 ans. Côté personnel, la Spl recense 82 salariés, dont dix dévolus au siège administratif. « Pour le reste, 6 salariés sont des agents d'entretien, le reste forme le contingent des animateurs, aidés régulièrement par des saisonniers ». Virginie Maïda veille à proposer des CDI temps plein aux salariés, avec quelques CDD en appoint. « Ce sont des métiers sous tension liés au fait que la journée de travail est fragmentée, que les équipes sont vieillissantes et que le recrutement est donc compliqué. Il faut donc proposer des postes stables, avec une diversité d'activités pour couvrir le temps quotidien de la journée ». Les salariés actuels viennent pour une grande partie des Francas, avec donc une bonne formation dans le domaine de l'animation. Ce niveau est maintenu par un plan de compétences abouti et le développement depuis quelques années de formations internes animées par la coordination pédagogique de la société.

Un format hybride séduisant

Le secteur enfance et jeunesse est en pleine expansion et les Spl émergent même si, aux dires de la directrice déléguée, elles plafonnent à une vingtaine à l'échelle nationale. « La fin de la DSP est prévue pour cette année, un audit a été réalisé il y a quelques mois, les élus veulent prolonger la structure en l'état car elle répond à leurs attentes. Il va falloir réfléchir à une meilleure structuration, pour répondre à l'attractivité croissante du territoire », poursuit-elle. « Le format hybride de la Spl est séduisant car il offre une opérationnalité efficace. Nous sommes dans un ancrage territorial, où les réponses aux difficultés quotidiennes doivent être immédiates. La réponse organisationnelle de la Spl est plus en phase avec la nécessité de l'ancrage territorial ». Sur la volonté de sa directrice générale déléguée et du président de la Spl, Christian Lagarde, la Spl EJM a mis au point un référentiel démarche qualité, pour unifier la démarche dans les dix communes. Trois élus ont pris part au comité de pilotage. « C'est bien la preuve que ces derniers ont envie de participer d'une gouvernance bien comprise », assure-t-elle. Car ce sont eux, finalement, qui rendent compte de la qualité des projets qu'ils mènent face à leurs administrés. Une relation clarifiée et objectivée, « c'est ce que permet la Spl ».

Publié le 27 mai 2025

Jackie Goulet, Président de Saumur Val de Loire Agglomération : « Il n'existe pas une bonne Epl »

sans de bons élus pour la diriger et la contrôler »

Maire de Saumur et Président de Saumur Val de Loire Agglomération, Jackie Goulet a fait de l'économie mixte un levier stratégique pour son territoire. Rencontre avec un élu engagé, exigeant et pleinement conscient des responsabilités qu'impliquent les Epl.



Avec la création de deux nouvelles sociétés publiques locales (Spl) en 2025, la Ville de Saumur et Saumur Val de Loire Agglomération seront bientôt actionnaires majoritaires de six Epl. Pour quelles raisons ont-été constituées ces entreprises et quelles sont leurs missions ?

Jackie Goulet : A Saumur, l'économie mixte locale se veut **un prolongement du service public**. Nous avons progressivement constitué un écosystème d'Epl au service de nos politiques publiques, dans des secteurs clés comme la mobilité, le tourisme, la propreté urbaine ou encore la collecte des déchets. **Depuis 2025, nous sommes désormais majoritaires dans six entreprises : cinq Spl et une Sem**. Deux nouvelles structures se mettent actuellement en place : une Spl qui exploite d'ores et déjà l'hippodrome de Verrie, un marqueur fort de l'identité saumuroise, et une Spl dédiée à la restauration collective, qui gèrera notamment notre future cuisine centrale. Ces Epl nous permettent de **concilier efficacité opérationnelle et contrôle public**. Elles incarnent notre volonté de mobiliser l'agilité du privé, tout en restant sous pilotage politique.

Saumur Val de Loire est également actionnaire de plusieurs Epl intervenant à l'échelle départementale. Qu'apporte concrètement cette relation de coopération dans la conduite de vos projets à Saumur ?

Nous sommes actionnaires minoritaires dans plusieurs structures du groupe Alter (Anjou Loire Territoire), comme Alter Public ou Alter Energies. Ces participations ciblées nous permettent de **mobiliser des expertises que nous ne pourrions pas développer seuls**. Par exemple, la construction de notre future cuisine centrale a été confiée à Alter Public. Saumur Val de Loire a également confié à Alter Energies le développement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site d'une ancienne décharge à Montreuil-Bellay. Associant collectivités et citoyens, elle produit 8 350 mégawattheures chaque année. **C'est une manière efficace d'élargir notre champ d'action sans alourdir nos propres structures**.

L'intégration de vos Epl dans la conduite et l'évaluation de vos politiques publiques appellent-elles un pilotage stratégique particulier dans votre organisation ? Le cas échéant, quelles dispositions concrètes avez-vous prises ?

Oui, et j'y tiens tout particulièrement. J'ai été sensibilisé dès mon arrivée à la nécessité d'une gouvernance exemplaire, notamment après des difficultés rencontrées par certaines de nos Epl. Nous avons tiré des leçons de ces expériences : aujourd'hui, je considère que **la réussite d'une Epl repose d'abord sur la qualité de sa gouvernance**. Cela suppose des élus compétents, investis et clairement identifiés.

Nous avons instauré une indemnité mensuelle pour les présidences d'Epl (environ 500 € bruts), afin de reconnaître cette responsabilité. Par ailleurs, **les budgets d'investissement de nos Spl sont intégrés chaque année au débat d'orientation budgétaire de l'agglomération**, aux côtés de celui de la

collectivité. Cela permet d'une part de donner de la lisibilité à leur action auprès des élus mais aussi de la population. D'autre part, c'est un message adressé aux Epl elles-mêmes et à leurs salariés pour valoriser leur action et leur rôle dans l'action publique locale.

Enfin, nous venons de créer un GIE, dont j'assume la présidence, pour mutualiser certaines fonctions supports. Même si ce n'est qu'un outil, il marque une étape dans la structuration de notre pilotage global pour veiller à la bonne trajectoire de chaque société. En comptant ce GIE, ce sont près de 180 femmes et hommes qui travaillent quotidiennement dans nos Epl, ce n'est pas anodin.

L'économie mixte locale connaît une forte dynamique dans les villes moyennes comme Saumur. Quel regard portez-vous sur cette évolution et quelle place accordez-vous aux Epl dans l'action publique locale ?

Cette croissance montre que l'économie mixte répond à un vrai besoin : celui d'être, sur certains sujets, plus souples, plus agiles, en mobilisant les compétences du public et du privé. Mais attention à ne pas en faire un outil magique. **Une Epl n'a de sens que si elle est bien gouvernée, bien contrôlée, et inscrite dans une feuille de route avec des objectifs clairs.**

Les Epl peuvent être des vecteurs d'innovation publique. Mais elles doivent être au service de l'intérêt général, pas se substituer à lui. Leur développement appelle donc un engagement renforcé des élus, une transparence accrue, et une véritable reconnaissance des agents qui y travaillent.

Publié le 26 mai 2025

Sorégies, moteur local de la transition énergétique depuis 100 ans

Née il y a près d'un siècle pour électrifier la Vienne, Sorégies s'impose aujourd'hui comme un acteur clé de la transition énergie-climat en France. À travers un modèle intégré unique mêlant production, valorisation et fourniture d'énergies renouvelables, la société anonyme d'économie mixte locale mise sur les coopérations territoriales et un ancrage fort pour bâtir une énergie 100 % renouvelable. Entretien avec Frédéric Bouvier, directeur général du groupe.



Pouvez-vous nous raconter l'histoire du groupe Sorégies, de sa naissance à sa transformation ces dernières années ?

Ancêtre du Groupe Sorégies, la Régie d'électricité de la Vienne a été créée en 1925 par les communes du

département de la Vienne, réunies au sein du Syndicat Energies Vienne, pour électrifier le département.

En 1999, Sorégies qui est déjà fournisseur d'électricité et gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité, se diversifie et devient gestionnaire de réseaux de gaz naturel. La diversification des activités se poursuit en 2001 avec la création de Sergies, filiale de production d'énergies renouvelables.

En 2005, avec l'ouverture des marchés à la concurrence, la régie devient la Société anonyme d'économie mixte locale Sorégies, sous forme de Sem, et crée le fournisseur mutualiste d'énergie Alterna énergie. En 2022, Sorégies entre au capital d'Haulogy, leader européen des plateformes logicielles de gestion de l'énergie. Et en 2024, Sorégies achève la transformation de son modèle en fusionnant sa filiale de production d'énergies renouvelables, Sergies, au sein de la maison-mère Sorégies. Le Groupe Sorégies achève ainsi l'intégration totale de ses activités de production et de fourniture d'énergies renouvelables. Nous avons également fortement développé notre activité d'opérateur sur les marchés de valorisation de l'énergie, en tant qu'agrégateur et opérateur de flexibilité.

Aujourd'hui le Groupe Sorégies, c'est :

- Le 1er opérateur territorial de la transition énergie-climat et le 4e énergéticien français (électricité),
- 300 000 clients en fourniture d'énergie partout en France,
- 1,4 Md€ de chiffre d'affaires en 2024,
- 155 M€ d'investissements en 2024,
- > 4 TWh d'énergie renouvelable agrégée, dont 1 TWh de production en propre,
- 505 salariés.

Quelle est la particularité du modèle Sorégies ?

Notre modèle de boucle locale d'énergie est unique : l'énergie renouvelable que nous produisons ou agrégeons est directement intégrée à nos offres commerciales de fourniture. Notre stratégie d'intégration des activités de production, de valorisation et de commercialisation des énergies renouvelables nous permet de proposer des solutions différenciantes sur les différents segments et de protéger le pouvoir d'achat des clients.

De nombreuses coopérations sont nées entre collectivités territoriales et/ou entre Epl dans ce domaine ; comment Sorégies favorise ces coopérations ?

Lorsque la Sem Sorégies développe des activités hors de son territoire historique, la Vienne, nous le faisons de concert avec d'autres structures comme la nôtre. Nous mutualisons nos forces avec d'autres entreprises locales d'énergie. C'est ainsi qu'est né le fournisseur mutualiste Alterna énergie, qui regroupe 50 entreprises locales d'énergie partout en France, dont Sorégies son 1^{er} actionnaire à 67%. C'est un modèle que nous développons aussi à travers le Groupe Hydrocop, leader de la petite hydroélectricité en France, qui rassemble des entreprises locales d'énergie (ELE) de toute taille, et dont Sorégies est également le 1^{er} actionnaire à 24%. Nous co-investissons également avec les Sem de production d'énergies renouvelables, notamment en Vendée, en Dordogne et en région Centre-Val-de-Loire, pour ne citer que nos principales participations.

Les Epl comme Sorégies sont plutôt rares en France, ce qui n'est pas le cas au niveau européen. Comment l'expliquez-vous ?

Les entreprises locales d'énergie ont toujours existé en France et sont à l'origine de l'électrification de l'essentiel du territoire national, jusqu'à la seconde guerre mondiale. Beaucoup, comme Sorégies, ont une centaine d'années. Si la plupart ont été absorbées dans EDF-GDF à l'occasion de la loi de nationalisation de 1946, nombreuses sont celles qui vendent encore de l'énergie à 2,5 millions de logements et d'établissements en France et sont celles qui ont pris le statut d'Epl. Si le modèle d'ELE est une exception en France, il est plutôt dominant à l'échelle européenne, notamment en Allemagne. On compte plus de 2 000 ELE en Europe qui desservent plus de 100 millions de clients.

Ces entreprises locales européennes venues d'Allemagne, d'Autriche ou encore d'Italie **viendront d'ailleurs témoigner le 19 juin à l'occasion de notre évènement anniversaire**. Nous avons à cœur de mettre en lumière ce modèle vertueux et historique, qui est un modèle d'avenir pour relever les défis de la transition énergie-climat avec des solutions construites dans les territoires.

Quelles sont les perspectives de développement du groupe Sorégies dans les prochaines années ? Comment va évoluer son activité de production d'énergies renouvelables ?

Nous avons placé les énergies renouvelables au cœur de la stratégie de l'entreprise : notre objectif est de couvrir l'approvisionnement en énergie de nos clients par de l'énergie 100% renouvelable, à un pas horaire le plus petit possible. Cela suppose de continuer à développer notre activité de producteur et d'agrégateur d'énergies renouvelables, en veillant à avoir un mix énergétique équilibré à la fois technologiquement et géographiquement. En parallèle, nous allons continuer de développer nos services de flexibilités, car nous sommes convaincus qu'une centrale d'énergies renouvelables peut rendre de nombreux services au système électrique.

A l'occasion de ses 100 ans, Sorégies organise un événement inédit jeudi 19 juin prochain à Poitiers, au cœur des enjeux énergétiques territoriaux et européens.

- Retrouvez plus d'informations [ici](#).

Publié le 25 avril 2025

A Nérondes (Cher), la Sem Territoria redonne vie

à un bâtiment non exploité sur le site de l'école

Les élus de la commune de Nérondes auraient pu se contenter de la réhabilitation de l'école élémentaire de la commune, livrée en 2021 suite à un incendie subi en 2019. Ils ont souhaité optimiser l'utilisation d'un bâtiment ancien non exploité sur le site, l'objectif étant de regrouper en un même lieu les écoles élémentaire et maternelle de la commune. Les travaux ont débuté en octobre 2024 et devraient s'achever en août de cette année. La prochaine rentrée scolaire se déroulera donc dans de nouveaux locaux pour les enfants de la commune.



Des travaux de réhabilitation et d'extension ont débuté en octobre 2024, avec l'objectif de mettre en conformité les nouveaux locaux au regard des critères d'accessibilité, de confort et d'efficacité énergétique. Le projet comprend la création de sanitaires et de locaux techniques, l'aménagement de quatre classes et d'un couloir permettant aux enfants d'accéder à la cantine scolaire. Le mandat de maîtrise d'ouvrage a été confié à la [Sem Territoria](#), celle assurant « la prise en charge globale de ce projet de redensification du pôle scolaire local », indique la Sem Territoria. Cette dernière « met à disposition ses compétences en ingénierie : montage opérationnel, passation des marchés, suivi des études et des travaux, proposition de solutions techniques, etc. Cette prise en charge globale permet à la municipalité de Nérondes d'être entièrement déchargée de ce projet complexe nécessitant une expertise spécifique ».

40 % d'économie d'énergie

Le planning prévisionnel des travaux est respecté. La livraison du bâtiment est prévue pour la fin du mois d'août, le déménagement de l'école permettant d'envisager la future rentrée scolaire dans les nouveaux locaux. Le bâtiment dispose d'une nouvelle toiture, les huisseries ont été changées. Fin mars, les travaux de second œuvre ont commencé, avec la pose des cloisons, l'achèvement des travaux de peintures, la pose des revêtements de sols, l'installation des faux plafonds et le raccordement des installations électriques et de plomberie. Avec ces travaux de rénovation, l'objectif d'économie d'énergie de 40 % est atteint.

Publié le

A Oignies, la Spl de l'Artois pilote une rénovation d'ampleur du groupe scolaire Brassens

Kergomard

Créée en avril 2022, la Spl de l'Artois accompagne les projets des collectivités actionnaires (aménagement du territoire, renouvellement urbain, développement économique, construction, équipements publics). « Dans le cadre de sa politique de renforcement et de confortement de ses équipements publics, la commune de Oignies (Pas-de-Calais) a souhaité engager la restructuration de son groupe scolaire Brassens Kergomard situé à la limite de son centre-ville et des cités minières historiques », explique Olivier Laloux, directeur adjoint de la Spl. La Spl assure depuis 2022 le suivi de ce projet d'ampleur dont la livraison est prévue pour 2027. Montant des travaux : près de 2,3 M€ TTC pour la seule école Brassens Kergomard.



L'établissement construit dans les années 70 sur une parcelle d'environ 1,7ha se compose de 7 bâtiments (classes, annexes, salles périscolaires), s'étendant sur une surface utile d'environ 3600m². « Les bâtiments montrent des signes de vieillissement conséquent et certains équipements deviennent vétustes et obsolètes, à l'instar des systèmes de chauffage », poursuit le directeur adjoint de la [Spl](#). 300 enfants y sont accueillis, de la maternelle (5 classes), jusqu'à la fin du cursus primaire (11 classes). « Les locaux offrent également la possibilité d'usages complémentaires telles que les activités périscolaires, les garderies, centres aérés et mise à disposition de locaux pour des associations locales », précise Olivier Laloux.

Une rénovation à la fois thermique et esthétique

En 2022, la commune décide de lancer des études de programmation portant sur la réhabilitation et la reconstruction des différents bâtiments. « En complément de la remise à niveau des équipements en termes de confort thermique, il a été étudié l'optimisation de la gestion des flux au regard de l'organisation de cet équipement ouvert sur et vers différents secteurs de la commune ». Décision a ensuite été prise par la commune « d'engager des travaux de rénovation à la fois thermique et esthétique sur l'ensemble des locaux et d'en profiter pour construire des salles et des espaces à vocation polyvalente et mutualisable (périscolaire, restauration) ». **C'est à ce moment-là que la Spl est entrée en action dans le cadre d'une mission de mandat de travaux.**

Cohérence du site, performances énergétiques très améliorées

Cette opération ambitieuse vise deux objectifs : rendre une cohérence d'usage au site, améliorer considérablement les performances énergétiques. Les travaux se déploieront de la manière suivante : rénovation énergétique des bâtiments ; redimensionnement et choix du mode énergétique adaptés aux besoins ; définition des accès et desserte de l'école par une ouverture identifiée ; optimisation de l'organisation des locaux (fonctionnalité, mixité, mutualisation) ; rénovation et transformation des cours des récréations ;

sécurisation de l'établissement ; mises aux normes accessibilité PMR et sécurité ERP ; augmentation des surfaces des écoles et de l'espace restauration scolaire.

Lancement des travaux prévus dès cet été

« Les missions confiées, via un mandat de travaux signé fin 2022, à la Spl portent sur la gestion et le pilotage administratifs, techniques, financiers et comptables de l'opération depuis les études jusqu'à la livraison travaux du projet », précise Olivier Laloux. « Après une année 2023 portant sur le lancement opérationnel avec les différentes consultations de prestataires techniques et sélection de la maîtrise d'œuvre, l'année 2024 a eu pour objectif d'avancer sur la conception du projet architectural et technique en lien avec les études et diagnostics techniques », assure-t-il. « La validation de l'APD après concertation avec les représentants du monde enseignants et des parents d'élève a permis d'enclencher 2025 les étapes de consultations d'entreprises travaux avec d'ores et déjà deux lots en cours de désignation à savoir le lot 0 Locaux provisoires et le lot 01démolition désamiantage ». L'obtention du permis de construire début avril sécurise les données techniques et architecturales du projet et aboutit à la finalisation des DCE des autres lots avec en ligne de mire **un appel d'offre durant le second trimestre 2025 pour une ambition de démarrage des travaux à l'été pour une durée de 2 ans**. L'ensemble des travaux permettra d'atteindre une économie d'énergie de l'ordre de 60 %. De quoi mériter amplement le coup de pouce du programme EduRénov.

Publié le

Au Bourget du Lac, la Spl Oser a bien préparé le terrain de la rénovation du Chat Perché

La Spl d'efficacité énergétique Oser, sise à Grenoble, est intervenue en phase de conception du projet de rénovation de l'école du Chat Perché, située sur la commune du Bourget du Lac, en Savoie. La réception des travaux est prévue pour cette année et le travail préparatoire de la Spl a été très utile à la commune pour finaliser le projet. Les travaux ont commencé et devraient prendre fin en octobre de cette année.



Directeur général de la **Spl Oser**, **Philippe Truchy** parle d'une « opération particulière » pour la société lorsqu'il évoque le travail réalisé en amont du projet de rénovation de l'école le Chat Perché. « Cette opération comporte beaucoup de restructurations fonctionnelles. Nous sommes intervenus en phase conception. La ville nous a assuré que le travail préparatoire a été très utile », assure-t-il.

Une rénovation XXL

L'école élémentaire du Chat perché compte 7 classes du CP au CM2. Le projet a consisté à rénover énergétiquement le bâtiment par une isolation thermique de l'ensemble des parois, le remplacement des menuiseries et du mode de chauffage. Par ailleurs, une ventilation double flux avec récupération de chaleur et free cooling a été mise en place. Ces travaux en cours permettront aussi d'étendre l'étage pour accueillir une classe supplémentaire. Les locaux ont été restructurés pour améliorer leur fonctionnalité. Tous ces réaménagements ont permis de dégager une salle dédiée à l'accueil d'activités périscolaires. Enfin, l'école sera mise en conformité avec les règles d'accessibilité PMR, notamment via l'installation d'un ascenseur.

Une économie d'énergies de l'ordre de 50 %

Les résultats positifs ne manquent pas : les 40 % d'économie d'énergie requis pour bénéficier des programmes EduRénov sont dépassés, les 50 % seront atteints lorsque les travaux seront achevés. Cette rénovation anticipe l'adaptation au changement climatique, avec l'installation de protections solaires limitant les effets des surchauffes estivales. Enfin, les nouvelles ventilations offriront la possibilité de surventilations nocturnes lors des mêmes épisodes caniculaires, afin de rafraîchir les classes. De fait, le niveau de qualité et de confort du bâti s'est élevé, notamment sur le plan de la qualité de l'air. Le recours à des isolants biosourcés et la réalisation des travaux en site occupé ont aussi séduit le jury de l'AMI lancé conjointement par la Banque des Territoires et la Fédération des élus des Entreprises publiques locales.

Une commune attachée à la sobriété énergétique

Cette démarche répond au projet global de la commune. **Depuis plusieurs années, Bourget du Lac opère un plan de sobriété énergétique.** La construction d'un réseau de chaleur en 2023 a permis à la ville d'économiser 35 % de consommation. La mairie a aussi travaillé avec les associations pour les responsabiliser dans leur consommation électrique en leur confiant le coût de l'énergie, dépense compensée par la suite par une subvention. Les travaux à l'école du Chat perché répondent donc à un projet volontariste. La nouvelle école devrait être livrée en octobre 2025.

Publié le 16 avril 2025

La Spl des eaux de Castres-Burlats élève un bassin d'orage

Pour éviter que les eaux usées rejoignent le milieu naturel à l'occasion de fortes pluies, la Spl des eaux de Castres-Burlat construit, depuis la mi-janvier, qui assure la gestion de l'eau potable et de l'assainissement sur le secteur, érige un barrage. Coût de l'opération : 3 M€.



A quoi peut bien servir un tel édifice ? A stocker les eaux pluviales excédentaires produites lors des gros orages afin qu'elles évitent de rejoindre le milieu naturel. Ce projet trouve son origine dans le schéma directeur des eaux pluviales réalisées en 2017 et d'une directive européenne imposant le moins possible de rejet d'eaux usées dans l'environnement, assure ainsi, **Pierre Lapellerie, le directeur de la Spl.**

Un bassin qui fait tampon

A Castres, la moitié de la ville est encore dépendante d'un réseau d'assainissement unitaire, à savoir une seule canalisation dédiée aux eaux usées et pluviales, ces dernières filant à toute vitesse vers la station d'épuration de Mélou, pour y subir les traitements requis. Or, lorsque le ciel se déchaîne, la station d'épuration ne peut absorber de telles quantités d'eaux, qui finissent leur course dans l'Agout pour éviter la sursaturation de cette dernière. **L'équation écologique est donc mauvaise : les eaux usées peuvent se retrouver dans le milieu naturel.** L'utilité de ce bassin d'orage se situe à cette charnière : en faisant tampon en amont, il évitera le rejet des eaux polluées qui seront traitées plus tard.

L'eau « dégrillée »

Les travaux ont débuté mi-janvier. La première phase est en cours d'achèvement. Un réservoir enterré de 10 mètres sur 18 de large a été créé, offrant une capacité de 1 500 m³. Sur le réseau passant dans les parages, un système visant à « dégriller » l'eau y sera raccordé (suppression des matières sèches polluantes pour éviter qu'elles ne finissent leur course dans le bassin). En cas de grosses pluies, l'eau excédentaire pourra être évacuée vers l'Agout puisqu'elle aura été avant « dégrillée ». Autre mesure écologique : la mise en place d'un système dit de charbon actif, pour traiter les gaz viciés susceptibles de s'échapper de l'eau stagnant dans le réservoir ; gaz ayant pour autre bénéfice immédiat de réduire les mauvaises odeurs s'échappant des eaux stagnantes. Le chantier est mené à bien par un groupement d'entreprises. La mise en service est prévue pour le mois de juin 2026. Le bassin étant enterré, sur la surface foncière du dessus, **un parking sera créé destiné aux agents du réseau de bus Libellus.**

Publié le 27 mars 2025

Face au cyclone, la Volière résiste grâce au label

GIEP imaginé par la Semac (La Réunion)

François Outin, directeur du développement et de la maîtrise d'ouvrage au sein du groupe Territoires Réunion, qui réunit la Semac et la Spl Est Réunion Développement, participe aujourd'hui (27 mars 2025) au Forum National de gestion durable des eaux pluviales qui se tient à Lens. « J'y fais un focus sur la résidence La Volière et sa résilience face à l'épisode cyclonique Garance », assure-t-il. Présentation.



Il faut d'abord savoir d'où l'on parle. La **Semac** (Société d'Economie Mixte d'Aménagement et de Construction), créée en 1991, est un des bailleurs sociaux de l'île de la Réunion et gère un patrimoine de plus de 4 300 logements. François Outin, directeur du développement de la Sem, connaît bien les problématiques liées à la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP). La Semac a fait le constat d'une mise en œuvre des solutions traditionnelles de gestion des eaux pluviales sur les projets, ayant un impact environnemental et financier. A partir de 2019, les projets ont été audités par un bureau d'études, qui a confirmé ce constat, avec un manque d'ingénierie sur la gestion des eaux pluviales compte-tenu des enjeux. « Le label GIEP a ainsi été imaginé afin de porter et diffuser les bonnes pratiques en termes de gestion des eaux pluviales, et proposer un cadre pour la GIEP », peut-on lire dans une fiche consacrée au sujet et rédigée par la Sem.

Comment la Sem agit-elle concrètement ?

Deux opérations sont emblématiques de la manière d'agir de la Sem sur la question de la gestion intégrée des eaux pluviales : la Résidence Chane à Saint-Benoît, 32 logements (maisons individuelles et logement collectif), mise en service en octobre 2021 ; La Résidence La Volière à Saint-Pierre, 68 logements (maisons individuelles et logement collectif), mise en service prévue en mai 2024. Ces deux opérations bénéficient d'une certification NF Habitat. Un label GIEP a été conçu par la Semac, Ellenly et Qualitel. Ce référentiel contient des exigences organisationnelles et techniques pour le décrocher. Il est délivré pour l'heure par Cerqual Qualitel Certification, il sera à terme délivré par un organisme tiers et indépendant du chantier.

Dans un contexte hydraulique contraint

La Semac intègre désormais les principes du label dans toutes ses opérations d'aménagement. Sur la résidence La Volière à Saint-Pierre, la gestion des eaux pluviales a été travaillée dès la phase conception, « dans un contexte hydraulique contraint, sans rejet d'eaux pluviales sur le réseau public », explique la Sem. « Les ouvrages sont dimensionnés pour stocker et infiltrer plus que la pluie vingtennale. L'opération a été découpée en 8 bassins versants et différentes opérations ont été mises en place : 5 espaces verts en creux, 3 chaussées réservoirs ; le cheminement des écoulements en surface se fait sur de courtes distances grâce à des noues ou une rivière sèche ».

Sélectionné par le Plan Eau

Cette démarche fait partie des projets retenus dans le cadre du Plan Eau 2023. Livré en mai 2024, cet ensemble de 68 logements se distingue donc par une GIEP très poussée. Dans les Outre-mer, dix projets ont été retenus, dont celui de La Volière. « Dans le dispositif de la sous-mesure 30 du Plan Eau, mettant en avant des opérations exemplaires portant sur le grand cycle de l'eau, ce projet a été sélectionné par son approche novatrice en matière de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) au travers sa Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP). Par ailleurs, en partenariat avec l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement et de l'Office Français de la Biodiversité, ce programme fait l'objet d'une instrumentation sur 2 années de sorte à recueillir puis analyser des données opérationnelles relatives à la gestion durable des eaux pluviales. Cette reconnaissance vient souligner l'investissement de la Semac depuis 2022 dans l'élaboration du label GIEP Construction Neuve en partenariat avec QUALITEL et ELLENY, désormais porté en métropole par l'alliance HQE-GBC, et qui se poursuit actuellement en étendant les réflexions aux problématiques d'Aménagement et de Réhabilitation », conclut François Outin. Une telle démarche reste très utile lors des épisodes cycloniques qui se multiplient sur l'île. La capacité de résilience de la Volière est un acquis et doit pousser les aménageurs à poursuivre dans ce sens.

Publié le

La Spl Ports de Fréjus encore récompensée avec son dessalinisateur

Le port de plaisance de Fréjus a remporté le prix de l'innovation de l'association France Station Nautique pour sa toute nouvelle station de lavage équipée d'un dessalinisateur. Une récompense de plus pour la Spl Port de Fréjus.



Il semble ne pas s'habituer aux hommages et ils ont bien raison. **Gilles Longo, PDG, et Glenn Fauchon, directeur général délégué, de la SPL Ports de Fréjus** ont reçu, pour la troisième fois en six ans, le prix de l'innovation de l'association France Station Nautique. Le premier trophée, en 2019, saluait l'ensemble de la démarche écologique. En 2023, la Spl a été récompensée pour son sentier du mérou sous-marin, joliment appelé le Bahut Trail. Cette fois, c'est du côté de la nouvelle station de lavage équipée d'un dessalinisateur, inauguré en juin dernier, qu'il faut trouver les raisons de l'unanimité du jury. Cet équipement des plus innovants transforme l'eau de mer en eau douce. « Ce prix participe à améliorer l'image de notre port labellisé Pavillon

Bleu depuis 1993 et bénéficiant également des certifications européennes Port Propre et Port Propre actif en biodiversité », précise Gilles Longo, dans les colonnes de TPBM (12 mars 2025).

Une alternative crédible

La Spl considère ainsi que l'eau dessalée présente toutes les caractéristiques de la « solution viable ». Toujours dans les colonnes de TPBM, Gilles Longo explique : « Les périodes de restrictions en eau étant récurrentes ces dernières années, il nous fallait trouver une solution pour que nos plaisanciers puissent malgré tout continuer de laver leurs bateaux ». Deux solutions techniques alternatives existent à ce jour : le recours à l'eau atmosphérique « dont le rendement est faible et le coût important », explique Glenn Fauchon, ou la désalinisation, « solution viable et simple quand l'eau n'est plus disponible ».

Un coût de 120 000 €

Le choix du dessalinisateur a coûté 120 000 €. La réserve d'eau dessalée est de 18m³, le dessalinisateur filtrant jusqu'à 600 litres d'eau salée par heure soit l'équivalent nécessaire au rinçage de 24 bateaux. « Le point de distribution d'eau dessalée doit uniquement servir à effectuer un rinçage des bateaux à l'eau douce, prévient Glenn Fauchon. C'est en cela que cet équipement doit aussi inciter le plaisancier à nettoyer son bateau via l'autre point de distribution qui, lui, est volontairement d'eau salée ». La Spl Ports de Fréjus veille donc aussi à ce que les plaisanciers soient eux-mêmes acteurs du développement durable.